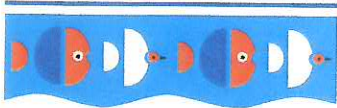


Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le : .....  
Et publication ou affichage  
du : .....



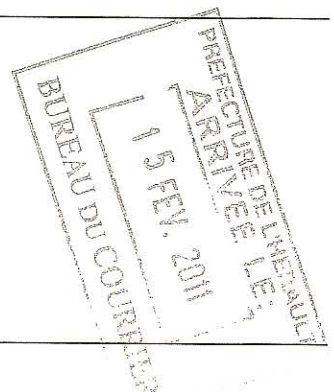
Syndicat Mixte du  
**Bassin de l'Or**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**

Séance du 9 février 2011  
Salle de la C.C.P.O. à Mauguio  
**DELIBERATION n° 2-09-02-2011**

**Objet : vote du budget primitif de l'exercice 2011**

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	procuration à Mr Ganibenc	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	procuration à Mr Chalot	Jacques HELSEN	
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	procuration à Mr Raymond	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	procuration à Mr Barral	Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES	présent	Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	procuration à Mr Montiel	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE		Laurent JAOL	
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	procuration à Mr Pellet	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr Pellet	Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon PRADEILLE	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET	excusé	José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	Procuration à Mr Barral	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	Procuration à Mr BARRAL	François LIBERTI	
	Monique PETARD	excusée	Frédéric LAFFORGUE	



Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le Président rappelle au Comité Syndical que le rapport de présentation du budget primitif de l'exercice 2011 à servi de support au débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2011.

Il s'élève à 685 767.48€ en fonctionnement et à 37 231.19€ en investissement.

Ce budget prévoit les crédits nécessaires aux frais de fonctionnement de la structure, aux frais de personnel, ainsi qu'à la poursuite des actions engagées par le SYMBO :

#### **Gestion et entretien des ouvrages hydrauliques départementaux :**

- station de pompage et le canal de la Tamariguière
- barrage anti-sel du canal de Lunel
- porte anti-sel de Carnon

#### **Lutte contre la prolifération des ragondins**

##### **Suivis du milieu**

##### **Sensibilisation et éducation à l'environnement**

- participation à des manifestations
- programme d'éducation à l'environnement
- réalisation d'un plan de communication
- parution de l'Or Info
- gestion du site internet

##### **Participation aux réseaux des gestionnaires**

##### **Natura 2000**

- animation de la démarche
- réalisation d'études complémentaires dans le cadre du DOCOB
- mise en place de diagnostics écologistes

##### **Programme Life Lag'Nature**

- réaménagement en faveur de la nidification et de la  
canalisation de la fréquentation sur la Pointe du Salaison
- suivi de la zone tampon de la station d'épuration de Mauguio

- mise en œuvre de la campagne de sensibilisation à l'aide du stand « L'Aucel »
- campagne de piégeage des tortues exotiques et suivi de la tortue Cistude

**Actions relevant de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant**

- Contribution du SYMBO aux mesures agro-environnementales
- étude préalable à la restauration des cours d'eau Viredonne et Dardaillon
- élaboration d'un diagnostic du bassin versant de l'étang de l'Or
- étude du fonctionnement hydraulique du complexe « étangs Palavasiens , étang d'Ingril , étang de l'Or , en situation de crue et de tempête marine

**Programme de restructuration du SYMBO**

Pour la réalisation de ces projets, en plus des subventions demandées et attendues, il est proposé de fixer à 267 800 €, le montant global des contributions statutaires :

Département (50%) : 133 900 €

EPCI ( 50%) : 133 900 €

La contribution intercommunale sera ventilée entre les 4 EPCI par application des taux fixes adoptés par révision statutaire du 17/12/2009.

EPCI	Taux	
Communauté de Communes du Pays de l'Or	32%	32%
Communauté de Communes de Pays de Lunel	4%	32%
Grand Pic St Loup		
Communauté d'Agglomération de Montpellier		
	100 %	

Le Président demande au Comité Syndical :

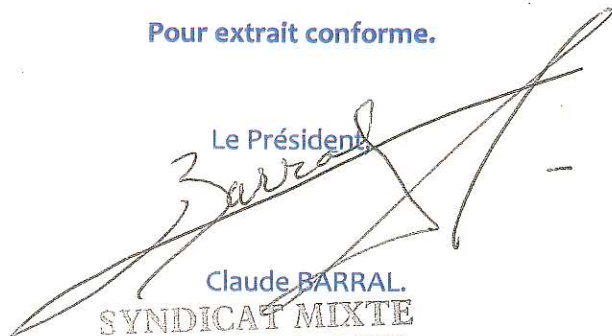
- d'approuver la réalisation de l'ensemble de ces actions selon les modalités ci-avant exposées,
- de voter et d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2011, les dépenses et recettes correspondantes, selon la ventilation qui précède,
- de l'autoriser au nom et pour le compte du SYMBO : à solliciter les contributions des partenaires financiers du Syndicat Mixte,
- de l'autoriser à procéder à toute démarche et à signer tout document utile à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote ces propositions à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lunel, le 9 février 2011

**Pour extrait conforme.**

Le Président



**Claude BARRAL.**  
**SYNDICAT MIXTE**  
**du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL  
Tél. 04 67 71 10 58 - Fax 04 67 71 06 40